



COMMISSION DE DROIT SOCIAL du 7 juin 2010

INTÉRESSEMENT - PARTICIPATION

La négociation sur les nouveaux accords de Participation et d'Intéressement des salariés aux résultats de BNP Paribas a débuté hier. Elle se poursuivra jusqu'au 28 juin 2010.

Au cours de cette première séance, la Direction a rappelé que 2009 avait été une période transitoire du fait de l'intégration de Fortis.

Le constat d'une grande variabilité des résultats due, entre autres, aux crises et à l'instabilité réglementaire, rend désormais nécessaire la mise en place d'accords viables sur le long terme avec des formules de calcul compréhensibles par les salariés.

Elle désire ainsi explorer un certain nombre de principes :

1. Pour l'intéressement (périmètre BNP Paribas SA) ; insérer une part liée à l'évolution du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de BDDF,
2. Pour l'Intéressement et la Participation ; revenir sur " les mécanismes des accélérateurs " (pour exemple, l'enveloppe de la participation, avec des résultats équivalents à l'année N-1, baisserait de 45 %),
3. Pour la Participation (périmètre Groupe BNP Paribas) ; revoir le taux de rémunération des Fonds Propres. Celui-ci est depuis très longtemps à 5 % alors que les coûts sont aujourd'hui plus près de 10 %.

C'est au travers de propositions précises et de simulations concrètes que nous pourrions appréhender les effets de ces 3 principes.

FO a demandé que 2 autres principes soient également explorés :

- ⇒ L'augmentation, comme le permet le Code de la Sécurité Sociale, des enveloppes dédiées à l'Intéressement et à la Participation. L'Entreprise est en effet très éloignée des 7 % pour l'Intéressement et des 10 % pour la participation des maxima autorisées en rapport à la masse salariale).
- ⇒ La réduction des écarts entre le minimum à distribuer (1,2 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale) et le maximum (3,3 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale) sans pour cela baisser le maximum.

Par ailleurs, pour la Participation, nous restons dans l'attente de la définition du nouveau périmètre, avec ou sans Fortis, partiellement ou intégralement

Le 11 juin prochain, à l'occasion de la 2^{ème} séance, nous entrerons véritablement dans le vif du sujet.

A suivre ...